

Image not found or type unknown



Est ce qu'un étudiant à le droit de titre de séjour vie privée

Par **kchiba**, le **25/02/2009** à **12:48**

Bonjour, rn
c'est avec joie que je vous écrit rn
je suis un étudiant étranger de nationalité marocaine, j'ai passé un 1 ans avec une carte de séjour étudiant. Le 24 octobre 2008 je me suis marié avec une française, alors que j'avais un recépissé de 3 mois lors du mariage. rn
mes questions: rn
1-) est ce que je peux demander la carte de séjour vie privée et famille ou non? rn
2-) si oui, le faite d'être loger avec ces parents complexe -t-il les démarches? rn
3-) quand, comment et les pièces à fournir lors de la demande? rn
merci d'avance j'espère que j'étais claire dans mes explications